



Développement durable

Table des matières

Introduction	2
Charte du développement durable	2
Définition et principes	2
Les engagements internationaux	2
Les engagements du Valais	3
Développement durable passe par le partenariat de tous	3
Ressources.....	5
La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)	5
Programme de sensibilisation à l'emploi rationnel de l'énergie.....	5
Education et développement	5
Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE)	5
Tri des déchets	5
Terragir : Robin des Watts.....	6
Programme Robin des Watts à l'école primaire	7
Programme Robin des Watts au CO	7



Introduction

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 à son article donne comme but de la Confédération suisse de favoriser la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

Le Grand Conseil du canton du Valais a pris une décision le 16 septembre 2004 pour mettre en application ce principe. Il a adopté un agenda 21. Voici l'article 1 de cette décision :

L'Agenda 21 du canton du Valais a pour but de concrétiser la mise en œuvre du développement durable dans l'esprit de la Charte du développement durable approuvée par le Grand Conseil le 26 juin 1998, en précisant les objectifs et les actions du canton.

Dans ce sens, le Grand Conseil adopte cette déclaration d'intention qui vise à sensibiliser la population valaisanne au développement durable sur la base d'actions prioritaires et exemplaires afin que le respect du développement durable soit toujours pris en considération dans les activités et les comportements des citoyens aussi bien que de ceux qui en ont reçu une responsabilité.

Charte du développement durable

approuvée par le Grand Conseil valaisan en date du 26 juin 1998

Nous Valaisannes et Valaisans, conscients de notre position entre lacs et montagnes, entre vallées et versants, de notre histoire riche de liens entre Nord et Sud, de nos ressources économiques, culturelles et naturelles, exerçant des responsabilités dans les secteurs de la politique, de l'économie, des affaires sociales, de la culture, de l'environnement, élus, membres d'associations ou simples citoyens, décidons solennellement par cette Charte de prendre pour référence de notre action le développement durable et de nous donner les moyens de sa mise en œuvre.

La présente Charte affirme une volonté politique. Elle définit les principes auxquels nous décidons de nous référer, ainsi que le cadre dans lequel nous souhaitons inscrire notre développement. Elle demande à chacun de nous de définir des objectifs précis, des moyens financiers et des délais pour leur concrétisation. Elle comporte l'exigence de nous doter d'outils d'évaluation adéquats.

Définition et principes

Les engagements internationaux

En juin 1992, au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, soucieux de gérer les ressources de la planète de manière équitable, les représentants de 172 Etats ont adopté comme référence commune la notion de «développement durable» telle qu'elle a été définie par les Nations Unies. Cette définition est la suivante:

«Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs propres besoins et en maintenant la biodiversité (faune et flore)».

Si l'on s'arrête au contenu de cette définition, on constate que le développement durable comporte une double dimension. Tout être humain a droit à sa juste part des ressources: c'est la solidarité dans l'espace. Le développement doit se faire dans le respect des droits



des générations à venir: c'est la solidarité dans le temps. On y ajoute que l'option pour le développement durable implique que l'économie ne peut se développer sans gérer les ressources de la nature, mais qu'on ne saurait protéger la nature sans prendre en compte les besoins humains.

Le développement durable d'un écosystème donné est un processus global, dans le sens où tous ses éléments sont interdépendants et contribuent conjointement à la qualité de l'ensemble. Qu'un aspect du processus dysfonctionne et l'écosystème dans sa totalité court le risque d'en être sérieusement affecté. Ce processus, au lieu d'être subi de manière passive, peut être orienté dans le temps et dans l'espace à partir d'une décision mûrement réfléchie et constamment réaffirmée par l'ensemble des acteurs concernés.

Les engagements du Valais

Par la présente Charte, la population du Valais et ses élus affirment adhérer pleinement aux engagements internationaux de Rio, qui sont aussi ceux de la Suisse, et déclarent vouloir contribuer à leur réalisation. Ils constatent:

- qu'un développement durable, c'est-à-dire équilibré et plaçant l'être humain au coeur de la démarche, répond aux aspirations premières de chacun;
- que les Valaisans, dont l'activité économique est fortement tributaire de la qualité de leur environnement naturel, se trouvent particulièrement concernés par le développement durable;
- que le développement durable génère des activités novatrices créant des emplois;
- que le développement durable rejoint et renouvelle l'ambition du développement régional, lequel vise à mobiliser les forces de tous les acteurs de la région en un projet résolument orienté vers l'avenir.

Dans le cadre du Valais, nous choisissons de considérer le processus de développement durable sous cinq aspects: l'économique, l'environnemental, le social, le culturel et le politique. Ces aspects sont indissociables et constituent le processus lui-même.

Le développement durable postule à la fois:

1. **sous l'aspect économique:** une économie efficace et orientée, dans ses structures, ses secteurs et ses produits, vers les défis de l'avenir,
2. **sous l'aspect environnemental:** la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité,
3. **sous l'aspect social:** une répartition équitable des richesses produites, la lutte contre l'exclusion et la promotion de la santé,
4. **sous l'aspect culturel:** la valorisation de la dimension culturelle dans l'ensemble de ses expressions,
5. **sous l'aspect politique:** l'instauration d'une culture de la concertation et du consensus.

Développement durable passe par le partenariat de tous

L'option en faveur du développement durable ne se conçoit pas sans la participation de l'ensemble des habitants du Valais. Ce sont eux, par les actions qu'ils mènent déjà et par celles qu'ils entreprendront, qui donnent sens et contenu à la présente Charte. Chacun à son niveau et dans son domaine est garant de l'option commune.



La mise en oeuvre du processus de développement durable passe ainsi par une double démarche:

- une large prise de conscience, au niveau de la population, des responsabilités qui incombent à chacun;
- un engagement soutenu de la part du canton, des communes, des régions, des partenaires sociaux, des entreprises et du secteur associatif.
- Cet état d'esprit et les actes qui en découleront feront du Valais un canton pionnier.

Début du document



Ressources

La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)
www.fddm.ch

Compétences : Education :

- formation continue
- rédaction de documents pédagogiques
- interventions en milieu scolaire

Programme de sensibilisation à l'emploi rationnel de l'énergie
pour les classes primaires (5P) et secondaires II

Informations et demandes d'intervention :

Service de l'énergie
027 606 31 00

Education et développement

Centre de compétence national sur l'éducation dans une perspective globale

La Fondation Education et Développement est le centre de compétence national sur l'éducation dans une perspective globale. Elle est présente dans les quatre régions linguistiques.

La Fondation Education et Développement promeut un enseignement qui encourage les enfants et les jeunes à agir de manière responsable dans la société mondiale. Elle s'adresse en premier lieu aux enseignantes et enseignants, mais également aux chercheurs, aux experts et aux responsables auprès de la Confédération, des Cantons et des Communes dans le domaine de l'éducation.

www.globaleducation.ch

Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE)

La Confédération, des cantons, des villes, des institutions de formation et de protection de l'environnement ont créé la FEE pour promouvoir l'Education à l'Environnement (EE) en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein et l'ancrer dans les structures existantes,

- conseiller et soutenir les responsables en EE,
- coordonner des initiatives, campagnes éducatives et processus politiques en EE,
- Impulser et expérimenter des projets pilotes,
- favoriser l'accès aux principales informations et ressources,
- renforcer la collaboration avec l'étranger et avec les partenaires d'autres domaines d'activités proches.

www.educ-envir.ch

Tri des déchets



Visite de l'UTO à Uvrier, Durée ~1h 30 planification et renseignements directement à l'usine : 027 205 64 40

Animations sur le thème des déchets offertes par la SATOM aux classes des communes actionnaires.

Dans le but de sensibiliser les enfants aux problèmes des déchets, nous proposons aux écoles différentes animations en fonction des degrés d'enseignement :

- **Le petit train des déchets** (Enfantines) : sensibilise au tri.
- **Marionnettes** (Enfantines) : favorisent l'identification de chaque catégorie de déchets.
- **Madame poubelle fait un régime** (1-2P) : explique les problèmes concernant l'environnement en abordant les premières notions de pollution.
- **Magie des déchets** (2-3P) : permet à l'élève de réaliser la relation entre ses activités quotidiennes et la production de déchets.
- **Déchets et recyclage** (3-4P) : aborde la question du cycle des matières.
- **Supermarché-superdéchets ?** (4-5P) : place l'élève dans un contexte de consommation. Il introduit la notion du temps qui s'écoule entre l'achat d'un objet et le moment où il deviendra un déchet.
- **L'arbre des déchets** (5-6P) : apporte à l'élève une vision globale de la problématique des déchets, soit l'état des lieux, les conséquences, le recyclage, la réflexion à l'achat et la durabilité, le fonctionnement d'une usine d'incinération, ainsi que sa valorisation énergétique.

Ces programmes permettent d'aborder la question des déchets selon l'âge des enfants et au moyen de supports pédagogiques différents.

La durée d'une animation est de deux périodes, soit 90 minutes.

9 programmes sont actuellement disponibles, conçus en fonction de l'âge des élèves et progressifs dans leurs messages. Les habitudes se prennent dès le plus jeune âge, c'est pour cela qu'une initiation dès 4 ans est proposée aux classes enfantines. Le tri, le recyclage, la réflexion à l'achat, les conséquences sur l'environnement sont les thèmes abordés dans les différents programmes.

Pour motiver les changements de mentalité vis-à-vis des déchets, il est bien sûr important que les adultes et les enfants comprennent la raison des efforts qu'ils leur sont demandés. C'est pour cela qu'une approche ludique et interactive motive l'apprentissage et induit une attitude responsable. Il est bien clair qu'une intervention annuelle ne changera pas radicalement le comportement, mais la répétition au fil des années, l'installation de déchetteries scolaires et le développement du sujet effectué par les enseignants favorisera la prise de conscience d'un problème concernant chaque être humain.

Pour plus d'information concernant l'animation dans les écoles et nous faire parvenir vos questions, veuillez prendre contact avec

Mme. Sagbo: 024 472 77 77

<http://www.satom-monthei.ch/Satom/index.php/secteurs-dactivite/animationecoles>

Terragir : Robin des Watts



Objectifs

- Pédagogique : S'approprier des connaissances sur l'énergie et ses enjeux.
- Citoyen : Générer des économies d'énergie dans son école et à la maison.
- Solidaire : Pour réinvestir les économies réalisées dans un projet Sud.

<http://www.terragir.ch/accueil.html>

Programme Robin des Watts à l'école primaire

http://www.terragir.ch/assets/files/TERRAGIR_PlquettePresentation_Primaire_03_LIGHT.pdf

Programme Robin des Watts au CO

http://www.terragir.ch/assets/files/TERRAGIR_PlquettePresentation_CO_03_LIGHT.pdf

Contact :

terragir, énergie solidaire
Jean-Michel Koehler
Responsable Suisse romande
Route de Gryon 14
CH - 1880 Bex
024 463 10 65
079 219 67 66
jean-michel.koehler@terragir.ch



Les Pionniers du climat

Les "Pionniers du climat" sont des élèves suisses qui mettent en oeuvre des projets favorisant les économies d'énergie. Le projet «Pionniers du climat» permet aux classes de l'école obligatoire de réaliser des projets en faveur de la protection du climat.

Il les aide à développer des idées et à les réaliser. Vous pouvez bénéficier d'une leçon gratuite dans votre classe, puis réaliser avec vos élèves un projet qui économise de l'énergie. Le projet Pionniers du climat s'adresse aux classes de tous niveaux, du cycle initial au cycle d'orientation. Il se déroule sous le patronage de la Confédération et il est reconnu par la Fondation pour l'éducation à l'environnement.

Le principe est simple: les classes bénéficient d'une leçon d'introduction gratuite sur le changement climatique et les actions que chacun peut mettre en place pour économiser de l'énergie. Puis la classe réfléchit à un projet qu'elle met en œuvre, et qu'elle fait découvrir à d'autres classes en Suisse. Du matériel pédagogique est également à disposition pour



continuer des leçons sur le thème de l'énergie, de la mobilité ou de la consommation durable.

Pour tous renseignements, visitez le site www.pionniersduclimat.ch ou écrivez à pionniers.duclimat@myclimate.org .

<http://www.symbioses.be/consulter/n-special-03/>

Atlas des développements durables

http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/MA/MA_displayDetails?L=fr&Q=detail&MaterialID=1002863

Développements durables: tous les enjeux en 12 leçons

http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/MA/MA_displayDetails?L=fr&Q=detail&MaterialID=1003131

Enseigner le développement durable

http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/MA/MA_displayDetails?L=fr&Q=detail&MaterialID=1003303

[Début du document](#)